



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-055-2024-12

PUBLIÉ LE 30 DÉCEMBRE 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2024-12-26-00012 - Arrêté n°DOS-2024 - 5841 portant approbation
avenant n° 16 à la convention constitutive du Groupement de
Coopération Sanitaire "Ramsay Santé Enseignement & Recherche" (2
pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2024-12-26-00012

Arrêté n°DOS-2024 - 5841 portant approbation
avenant n° 16 à la convention constitutive du
Groupement de Coopération Sanitaire "Ramsay
Santé Enseignement & Recherche"

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2024 - 5841

**portant approbation de l'avenant n° 16 à la convention constitutive du Groupement de
Coopération Sanitaire « Ramsay Santé Enseignement & Recherche »**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L.6133-1 et suivants et R. 6133-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté du 5 avril 2019 relatif aux groupements de coopérations sanitaires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, Monsieur Denis ROBIN, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins de l'ARS Ile-de-France ;
- VU** l'arrêté n° 14-422 du 28 mai 2014 portant approbation de la convention constitutive du Groupement de Coopération sanitaire « Ramsay Santé Enseignement & Recherche » ;
- VU** la délibération de l'assemblée générale du GCS « Ramsay Santé Enseignement & Recherche » du 18 juin 2014 adoptant les modifications de la convention constitutive ;
- VU** l'avenant n° 16 à la convention constitutive du GCS « Ramsay Santé Enseignement & Recherche » signé à Paris, le 18 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'avenant n° 16 à la convention du GCS « Ramsay Santé Enseignement & Recherche » respecte les dispositions des articles L. 6133-1 et suivants et R. 6133-1 et suivants du code de la santé publique ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** L'avenant n° 16 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Ramsay Santé Enseignement & Recherche » est approuvé.
- ARTICLE 2^e :** L'avenant approuve la modification de la liste des membres au groupement, en tenant compte :
- De l'absorption par voie de fusion de la société Clinique La Montagne par la société Clinique Lambert, devenue Hôpital Privé La Montagne Lambert, et ainsi du retrait de la société Clinique La Montagne ;
 - De l'absorption par voie de fusion de la société Clinique de Perreuse par la société Clinique de l'Ange Gardien, et ainsi du retrait de la société la Clinique de Perreuse ;
 - Du retrait de la société Ancienne Clinique Jeanne d'Arc à compter du 30 juin 2024 ;
 - Du retrait de la société Ancienne Clinique du Parisien à compter du 30 juin 2024 ;
 - Du retrait de la société Cap Lille Forme & Santé à compter du 30 juin 2024.

ARTICLE 3^e : L'avenant modifie les conditions de fonctionnement du GCS et notamment l'article 12 « Capital ».

ARTICLE 4^e : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Saint-Denis, le 26 décembre 2024.

Le Directeur Général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation
Le Directeur de l'Offre de soins

Signé

Arnaud CORVAISIER